



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9  
Mercredi 6 mars 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets

Route de la Pâla 100  
1630 Bulle

seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 6 mars 2024

Secrétariat communal

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2023

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2023 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 11 au 31 janvier 2023).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 21 février 2024.

Crémines, le 6 mars 2024

Le Conseil communal

### Tirs à balles

La Société de tir Le Cornet de Crémines avise la population que des tirs à balles auront lieu du 1<sup>er</sup> mars au 20 décembre 2024 inclus. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Crémines, le 6 mars 2024

Le Conseil communal



## Eschert

### Election complémentaire d'un(e) conseiller-ère communal(e)

Rectification de la publication du 21.2.2024.

A la suite de la démission de Monsieur Albino Zanin et conformément à l'article 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la Commune Mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications), le conseil communal a fixé une élection complémentaire le

9 juin 2024

Les listes de candidat/e doivent être déposées jusqu'au 25 avril 2024, 17h au secrétariat communal d'Eschert. Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse. Le/la candidat/e doit donner son accord écrit sur la liste. Celle-ci doit être signée d'au moins 5 électeurs/trices.

#### Election tacite

Selon l'article 36 du règlement précité, lorsque le nombre de candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

#### Second tour

Selon les articles 5, ch.2 du règlement précité, en cas de besoin, un second tour aura lieu le



## Champoz

### Information communale – vice Maire

Lors de sa séance du 27 février 2024, le Conseil communal a nommé M. Fabian Houmar en qualité de vice Maire.

Champoz, le 29 février 2024

Le Conseil Communal



## Corcelles

Lieu: Route de Corcelles 119c, 2747 Corcelles BE

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour:

S-0179628.1

Station transformatrice Clos Grégoire

– Construction d'une nouvelle station transformatrice accolée à un bâtiment sur la parcelle 756

Coordonnées: 2600797 / 1237073

L-2407598.1

Ligne souterraine 16 kV pour la station Clos Grégoire depuis le mât HEB 177 de la ligne L-0185722

– Construction d'une nouvelle liaison MT pour la nouvelle station Clos Grégoire

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par et au nom de BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Les dossiers sera mis à l'enquête du 7 mars 2024 jusqu'au 22 avril 2024 dans la Commune de Corcelles, Clos La Jus 27, 2747 Corcelles, ou peuvent être téléchargés électroniquement:

<https://esti-consultation.ch/pub/3511/2f0f0045>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après



## Crémines

### Avis de construction

Requérants: Ciamberlano Igor et Grünenwald Astrid, Chemin du Corps-de-Garde 2, 2745 Grandval

Propriétaire foncier: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 925, au lieu-dit « Les Planches 288 », commune de Crémines

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse, balcon, garage et places de parc. Pose d'une pompe à chaleur extérieure, installation de panneaux photovoltaïques en toiture Sud et Ouest. Pose d'une cuve enterrée servant à la récupération des eaux pluviales au Sud-Ouest de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dérrogation: Art. 3.4 de l'annexe III du RAC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

dimanche 30 juin 2024, aux mêmes heures et dans le même local.

Eschert, le 6 mars 2024

Le Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Spart Camille, Rue des Prés 23, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2149, Rue des Prés 23

Projet : Aménagement d'une place en pavés filtrants au Nord-Est, modification des ouvertures du garage (porte sectionnelle et fenêtre), remplacement et rehaussement des murs de soutènement Sud et Ouest en béton avec blocs granit, construction d'une piscine enterrée et chauffée au Sud.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 28 février 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérantes : M<sup>mes</sup> Mägi Wuhrmann et Marlene Mathis, Champ la Dame 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 1086 et 3274, au lieu-dit : « Champ la Dame 1 », commune de Moutier.

Projet : aménagement d'une clôture de 1.2m en treillis galvanisé et réalisation d'un étang naturel alimenté par les eaux de pluie du toit.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : verger (art. 73 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO et 73 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 février 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Zbinden Lisiane, Rue de la Courtine 39, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2889, Rue de la Courtine 39

Projet : Modification de la façade Ouest, ajout d'une lucarne en toiture Sud, construction d'une piscine non chauffée et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Zone : H2

Dérogation : Art. 31 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 mars 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Monti Thomas, Rouges-Champs 7, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2420, Rouges-Champs 7

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure et pose de panneaux photovoltaïques en toiture

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 mars 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Da Silva Costa Susete, Rue du Stand 18, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1900, Rue du Stand 18

Projet : Rehaussement du garage existant et pose d'un nouveau garde-corps, fermeture de l'entrée couverte existante à l'Ouest avec vitrages, modifications de fenêtres et porte-fenêtre en façade Est.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 mars 2024

Services Techniques-Urbanisme

**Changements importants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 concernant les accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) et les organisations d'accueil familial de jour dans le canton de Berne**

### Accueil extrafamilial

Par suite de la révision partielle de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF), d'importants changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 en ce qui concerne les personnes et organisations susmentionnées :

- Transfert de compétence** : les compétences en matière de surveillance et d'autorisation, auparavant du ressort des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), sont exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Le service

Autorisations et surveillance de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) est désormais l'autorité compétente en ce qui concerne les AMF et les organisations d'accueil familial de jour.

- Obligation de s'annoncer incombant à chaque AMF**, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Obligation de requérir une autorisation incombant à toute organisation d'accueil familial de jour** dans le canton de Berne, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'OIAS en scannant le QR code ci-dessous.

Moutier, mars 2024

Municipalité de Moutier



### Gestion des déchets 2023

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2023 :

- Ordures ménagères, artisanat et industrie / 1'218 To
- Déchets encombrants / 370 To
- Déchets divers, balayage de route, bois, béton / 91 To
- Tournée verte / 792 To
- Papier / 259 To
- Carton / 188 To
- Ferraille / 58 To
- Boîtes en fer blanc + aluminium / 27 To
- Verre / 284 To
- Bouteilles en PET / 16 To
- Huiles usées (minérale et végétale) / 9'800 Lt
- Déchets inertes et divers / 78 To

Total général annuel d'environ **3'391 tonnes = environ 476 kg/habitant, soit une diminution de 5,96 % par rapport à l'année 2022.**

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2022 = 671kg/habitant (source OFEV).

A cela s'ajoutent : 52 To de textiles

Moutier, le 6 mars 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours :

- une place d'apprenti/e agent/e d'exploitation, service de conciergerie, avec entrée en fonction début août 2024 ;
- une place d'apprenti/e agent/e d'exploitation, installations sportives, avec entrée en fonction début août 2024.

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet :

www.moutier.ch.

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch : mercredi 20 mars 2024.**

Moutier, le 28 février 2024

Conseil municipal



## Perrefitte

Avis de construction

### Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Albert Walery, Orgerie 2k, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Idem.

Projet : Construction d'un toit-terrasse, construit à partir de profilés en aluminium massif et verre de sécurité SVG sur parcelle N° 809 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Orgerie ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA3

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

### Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Liliana et Miguel Carvalho, Grosses Oeuches 81, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Moura Isaias, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Projet : Construction d'un couvert à voitures, d'un local - abri pour le jardin, d'un passage couvert entre le couvert et l'entrée, construction d'un mur de soutènement ainsi que la pose d'une citerne pour la récupération d'eau de pluie enterrée sur parcelle N° 148 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Grosses Oeuches ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

### Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Michel Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Raymond HEYER, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet : Transformation intérieures et agrandissement du séjour en façade ouest et du local technique. Changement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade sud sur parcelle N° 800 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Le Tacon ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration communale

### Vacances de Pâques 2024

Le bureau communal sera fermé du mardi 2 avril 2024 au vendredi 5 avril 2024 inclus.

Les membres du Conseil municipal souhaitent de belles fêtes de Pâques à toutes et à tous.

Perrefitte, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Conseil municipal



## Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Peter Wyss, Derrière les Hôtas 11, 2748 Souboz

Emplacement : Parcelle N° 16, Derrière les Hôtas 11, Souboz

N° eBau : 2023-10536

Projet de construction : Aménagement d'une plateforme pour le déchargement du bois de feu en ballots avec palissage amovible en bois, d'une couverture pour bois de feu (en ballots et scié) et d'une couverture pour véhicules;

Démolition de l'annexe existante et l'ancienne fosse à purin.

Modification d'une fenêtre en porte fenêtre

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dérogation requise : article 213, alinéa 7, chiffres 1 à 3 du règlement communal de constructions de Souboz pour le toit plat végétalisé.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 6 mars 2024

Conseil communal

Demande déposée après-coup

### Avis de construction

Requérant : Willy Pasche, Les Gros Clos 9, 2748 Souboz

Emplacement : Parcelle N° 11, Les Gros Clos 9, Souboz

N° eBau : 2023-17325

Projet de construction : Rénover et isoler deux pièces selon plans, supprimer une fenêtre et ajouter deux fenêtres sur la façade Nord à la même hauteur.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 6 mars 2024

Conseil communal



## Reconvilier

EBau 2024-2387

### Avis de construction

Requérants : Neukomm Laurence et Hugo, Rue des Oeuchettes 11, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1294, Rue des Oeuchettes 11

Projet : Création d'une porte en façade Est, remplacement d'un mur de soutien en briques par un mur en pierres sèches, remplacement de la barrière existante des côtés Est et Sud de la parcelle (demande après-coup)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 56 OR

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

EBau 2024-1960

### Avis de construction

Requérant : Ramseier René, Rue des Prés Joyeux 5, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Veneco, Midi 9, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1108, Dos-la-Velle 8 et 10

Projet : Ajout d'une pompe à chaleur extérieure par bâtiment pour compléter le système de chauffage à mazout

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

**\*\* Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 47/2021 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 11 juin 2021 \*\***

Requérante : RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Emplacement : parcelles N°s 138, 140, 141, 142 et 995, aux lieux-dits : « Bellevue, Rue du Collège et Rue du Dr Tièche », commune de Reconvilier.

Projet : extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).

Zones : HA2, HA3 et ZUP K.

Dérogation : art. 80 LR.

**Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 11 juillet 2026.**

Les oppositions, **uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 5 avril 2024, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mars 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Modification du permis de construire N° 24/13 accordé le 9 mai 2016

Requérant : Kneuss Pascal, Chaindon 37, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 2022, Rue du Dr. Tièche 49  
Projet accordé : Construction d'une étable à stabulation et stockage

Modifications : Modification des ouvertures en façade Sud, l'ajout d'ouverture en façades Est et Ouest, la suppression de la rampe prévue au Sud, le déplacement du chemin d'accès à l'Est, l'agrandissement de la fumière à l'emplacement prévu de la rampe au Sud, le remplacement de deux citernes à eau par une citerne unique au Nord-Ouest et l'ajout d'une fosse et d'une chambre au Sud

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : agricole

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depts-publics](http://www.reconvilier.ch/depts-publics).

Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

## Contrôle périodique des abris (GPA) - Entretien et élimination des défauts

Suite au contrôle périodique des abris, les propriétaires concernés ont reçu ou vont recevoir un rapport d'élimination des défauts. Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez consulter la page internet du Canton : [www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/schutzbauten/schutzraumkontrolle.html](http://www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/schutzbauten/schutzraumkontrolle.html) (le contenu est en français).

La Municipalité a également publié ce lien, ainsi qu'un aide-mémoire pour l'entretien des abris, sur son site internet : [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch); onglet « services – urbanisme/constructions ».

Il va de soi que l'administration reste à votre entière disposition, ainsi que l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires au 033 636 05 33.

Merci pour votre compréhension.

Reconvilier, le 22 février 2024

Administration municipale, sécurité publique

## Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2024

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 26 février 2024.

Reconvilier, le 27 février 2024

Le Conseil municipal

## Travaux à la Rue de la Colline

La Municipalité vous informe qu'elle va effectuer à partir du mois de mars le remplacement des conduites d'alimentation et d'assainissement en eau sur l'entier de la Rue de la Colline.

À cette occasion, des perturbations de la circulation sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité.

L'accès aux propriétés sera en principe garanti en tout temps sauf éventuellement pendant la

période du goudronnage, les riverains seront avertis en temps voulu par l'entreprise qui effectuera les travaux.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 29.2.2024

Au nom des services industriels



## Roches

### Avis de construction

Requérante : Madame Brigitte Minikus, Impasse des Rintzes 1b, 1585 Cotterd.

Emplacement : parcelle N° 644, au lieu-dit : « Montagne de Moutier 50 », commune de Roches.

Projet : installation d'une petite station d'épuration (souterraine).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mars 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Saicourt

### Informations communales

#### Assemblée municipale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2023 a été déposé publiquement du 8 au 27 janvier 2024. Aucune opposition n'ayant été formulée, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 12 février 2024.

#### Bons de garde 2024/2025

Dès à présent, les parents domiciliés dans la commune de Saicourt peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche pour l'année scolaire 2024/2025.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune le mois précédent le début de la prise en charge.

#### Chasse aux œufs

La Société de promotion de la commune de Saicourt organise sa chasse aux œufs le samedi 23 mars 2024 proche de l'arrêt de bus de La Bottière (entre Le Fuet et Bellelay). Le départ de la course est fixé à 14 h. Un parcours spécial pour les enfants jusqu'à 4 ans sera mis en place. Le prix est fixé à Fr. 5.-/enfant. Il y aura une petite restauration sur place. Les réservations sont obligatoires jusqu'au 18 mars 2024 par mail à [spcsaicourt@gmail.com](mailto:spcsaicourt@gmail.com) ou au 078 762 18 86.

#### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de formation du personnel communal, le bureau municipal sera fermé les vendredis 8 mars, 22 mars, 19 avril et 3 mai 2024.

Le Fuet, le 6 mars 2024

Conseil municipal



## Tavannes

### Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 141'000.- pour le financement du réaménagement des locaux du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville pour accueillir le poste de la police cantonale. Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté. Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal.

Tavannes, le 6 mars 2024

Conseil municipal, Tavannes



## Valbirse

### Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maître d'ouvrage : Kevin Charpillot, Rue des Pins Gras 62, 2735 Bévillard

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 1092, Rue des Pins Gras, Bévillard

Description du projet : remblayage du terrain de la Bourgeoisie de Bévillard, suite à la construction d'une maison familiale (Rue des Pins Gras 62, Bévillard, parcelle N° 1421)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai

**Dépôt public : du 6 mars au 5 avril 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 163, au lieu-dit : « Grand-Rue 48 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : remplacement de toutes les fenêtres de l'école primaire, dépose des stores et lambrequins

extérieurs et pose de stores intérieurs motorisés et rénovation d'une salle de classe témoin (sol, plafond acoustique, crépis et peinture sur murs int.).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 9 «Ecole».

Recensement arch.: bâtiment digne de protection et objet C.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 avril 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mars 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Infos communales

### Joëlle Paupe nommée à la direction du SSCO

Le Conseil communal de Valbirse a nommé M<sup>me</sup> Joëlle Paupe en qualité de directrice du Service social Centre Orval à 60% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Elle succédera à M. Marius Gasser, directeur par intérim depuis janvier 2023.

Domiciliée à Courtételle, âgée de 38 ans, M<sup>me</sup> Paupe est au bénéfice d'un bachelors en travail social et d'un CAS en conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale.

M<sup>me</sup> Paupe connaît très bien le SSCO puisqu'elle y travaille depuis plus de 4 ans. Engagée en tant qu'assistante-sociale en juillet 2019, elle a assumé un 10% d'adjoindé de direction dès avril 2020. Depuis novembre 2022 elle est directrice adjointe du service à 50%.

M<sup>me</sup> Paupe a participé activement à la réorganisation du SSCO, qui fonctionne aujourd'hui avec des responsables de secteurs. Cette connaissance interne, ses relations avec le réseau de partenaires ont séduit les autorités, tout comme ses compétences humaines, professionnelles et sa volonté de poursuivre à moyen terme sa formation en management.

Le Conseil communal souhaite plein succès et entière satisfaction à M<sup>me</sup> Paupe dans son nouveau poste au sein du SSCO qui, rappelons-le, compte 14 communes membres.

### Feux d'artifice remplacés

Le Conseil communal a décidé de supprimer le tir de feux d'artifice communal lors de la Fête nationale cette année. Il estime qu'une animation plus judicieuse est possible. Des festivités auront bien lieu et l'aspect convivial et de rencontre sera

même renforcé. Des informations plus détaillées sur le lieu et le type d'événement seront communiquées ultérieurement.

Bévilard, le 27 février 2024

Commune mixte de Valbirse

## Conseil général du 18 mars 2024

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 18 mars 2024, à 19h, à la Salle communale à Malleray.

### Ordre du jour

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Préavis à l'attention du corps électoral la dépense périodique de CHF 320'000.- pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA
5. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, la modification mineure du Plan d'aménagement local
6. Réponse à la motion 2023-02 «Centrale photovoltaïque communautaire»
7. Réponse à l'interpellation 2023-02 «Stratégie pour la protection du climat»
8. Augmentation du nombre de membres au sein de la Commission scolaire
  - a) Modification du règlement concernant les commissions communales
  - b) Modification du règlement scolaire communal
  - c) Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
  - d) Election d'un/e membre de la Commission scolaire
9. Informations de la Commission scolaire
10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
11. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Bévilard, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Bureau du Conseil général

Commune mixte de Valbirse

## Votation populaire, en matière communale, du 9 juin 2024

Les citoyennes et citoyens de Valbirse, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le

Dimanche 9 juin 2024,

à l'administration communale à Bévilard

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

**Acceptez-vous une dépense périodique de fr. 320'000.- pour la participation de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA?**

Le message d'information et le matériel de vote parviendront aux ayants droit au vote au plus tard trois semaines avant la votation (article 9 du règlement concernant les élections et votations aux urnes). D'éventuels groupes d'opposants, qui souhaitent que leurs arguments soient intégrés dans le message au corps électoral, sont priés de s'annoncer par écrit jusqu'au 22 mars 2024.

Trente jours avant le scrutin populaire, le dossier est déposé au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary (article 21 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Bévilard, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Commune mixte de Valbirse

## Divers

### Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 26 avril 2024 à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2023
3. Correspondance, communications
4. Comptes 2023
5. Démission de la caissière
6. Problème de débit internet
7. Suite certificat CECB
8. Transports scolaires
9. Information de la vie scolaire
10. Divers

La Tanne, le 2 mars 2024

Le président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jeudi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jeudi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu – ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**

**Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Cartes journalières dégriffées Commune**

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

**Site internet**  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h  
Jeudi 8h30 - 10h30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h  
Mardi de 9h30 à 11h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

# **informations pratiques**



## **Saicourt**

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### **Indications officielles**

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## **Saules**

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## **Sorvilier**

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)